

METHODES DE PAIEMENT

1. Les sommes dues pour le Camp de jour sont **payables par chèques (libellé à l'ordre de Ville de Huntingdon) ou par Accès D.**
2. Il n'y a aucun remboursement sauf si la personne inscrite n'est pas en mesure de participer aux activités en raison d'une incapacité physique liée à son état de santé, en cas de blessure ou de maladie. La demande doit être accompagnée des documents justifiant cette incapacité. Il est obligatoire de présenter la demande par courriel à Samuel Julien (Responsable du Camp de jour) samujulien@hotmail.com
3. Aucun remplacement de semaines.

Methods for Payment

1. Check payable to the Town of Huntingdon or by Accès D.
2. There is no reimbursement unless the registered person is unable to participate in the activities due to a physical disability related to their state of health, in the event of injury or illness. The request must be accompanied by documents justifying this incapacity. It is mandatory to submit the request by email to Samuel Julien (Day Camp Manager) samujulien@hotmail.com
3. There will be no replacing chosen weeks.

Signature

Date